



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire 7902

du 08/01/2021

Covid-19 - Prolongation du code rouge dans l'enseignement fondamental et dans l'enseignement secondaire

Cette circulaire complète la(les) circulaire(s) : n° 7867 et 7868

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire administrative
Validité	à partir du 08/01/2021
Documents à renvoyer	non

Information succincte	Cette circulaire annonce la prolongation du code rouge jusqu'au congé de détente (carnaval) dans l'enseignement fondamental et dans l'enseignement secondaire. Elle évoque également plus globalement la situation sanitaire et ses perspectives d'évolution à court terme.
-----------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Mots-clés	Coronavirus / covid 19 / vie scolaire
-----------	---------------------------------------

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Maternel ordinaire Centres psycho-médico-social
Ens. officiel subventionné	Primaire ordinaire Centres d'Auto-Formation Centres de Technologie Avancée (CTA) Centres de dépaysement et de plein air (CDPA)
Ens. libre subventionné	Secondaire ordinaire Centres techniques
Libre confessionnel	Secondaire en alternance (CEFA)
Libre non confessionnel	Maternel spécialisé Homes d'accueil permanent Internats primaire ordinaire Internats secondaire ordinaire Internats prim. ou sec. spécialisé Primaire spécialisé Secondaire spécialisé

Groupes de destinataires également informés

<p>A tous les membres des groupes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)Le Service général du Pilotage des Ecoles et des CPMSLes pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives) <p>Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution :</p> <ul style="list-style-type: none">Les VérificateursLes Préfets et Directeurs coordonnateurs de zoneLe Service de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la FWBLes Gouverneurs de provinceLes organisations syndicalesLes organisations représentatives des associations de parents

Signataire(s)

Madame la Ministre Caroline DESIR

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
nom et prenom	DGEO	0800/20.000 info.dgeo@cfwb.be
Personnels de WBE	DGPEOFWB	0800/20 000 (n° vert) info.coronavirus@w-b-e.be
Personnels de l'enseignement subventionné	DGPE	0800/20 000 (n° vert) Secretariat.ces@cfwb.be

Madame, Monsieur,

Ce jeudi 7 janvier, j'ai réuni les acteurs institutionnels de l'enseignement et les experts sanitaires mandatés par le Gouvernement fédéral pour faire le point sur la situation épidémiologique et sur ses perspectives d'évolution.

Tout d'abord, ces experts ont clairement et explicitement confirmé que l'école n'est pas le moteur de l'épidémie. Cette analyse est fondée sur un examen exhaustif des données observées en Belgique depuis septembre, en ce compris au moment du pic de la seconde vague ou dans les semaines qui ont suivi la reprise des cours après les vacances d'automne. Elle est corroborée par de nombreuses études scientifiques menées au niveau international. Si vous le souhaitez, vous trouverez plus d'informations relevées au plan européen sur ces aspects sur le site de l'European Center for Disease Prevention and Control : <https://www.ecdc.europa.eu/en/publications-data/children-and-school-settings-covid-19-transmission>

Toutefois, les paramètres de la pandémie (nombre de contaminations et d'hospitalisations, taux de positivité), même s'ils se sont améliorés ces dernières semaines, n'ont pas atteint un seuil suffisamment satisfaisant pour permettre d'envisager des assouplissements aux mesures sanitaires. Les efforts entamés doivent être dès lors être poursuivis, d'autant plus dans le contexte incertain généré par l'émergence d'un variant anglais du Covid-19.

Sur base de ces éléments, **j'ai décidé de prolonger le code rouge actuellement en vigueur dans l'enseignement obligatoire jusqu'au congé de détente (carnaval)**. Les normes prévues par les circulaires 7867 pour l'enseignement fondamental et 7868 pour l'enseignement secondaire restent donc pleinement d'application jusqu'à ce congé.

Une réunion avec les acteurs institutionnels de l'enseignement et avec les experts sera organisée le 22 janvier au plus tard pour évaluer à nouveau la situation sanitaire. Si cette dernière devait se dégrader de façon inquiétante, une suspension des cours en présentiel pourrait être activée avant ou après le congé de détente avec un objectif similaire à celui poursuivi lors du congé d'automne.

Cette suspension d'une semaine des cours en présentiel ne sera mise en œuvre que si les conditions épidémiologiques l'exigent et que les experts la recommandent, ce qui n'est pas du tout le cas à l'heure actuelle. La décision sera annoncée tout de suite après la réunion du 22 janvier et ses modalités précisées dans le même temps.

Je suis bien consciente que cette hypothèse fait planer une nouvelle incertitude sur l'organisation de votre école et sur celle des parents. J'en suis évidemment désolée, mais il me semble essentiel de nous donner la possibilité de poursuivre les apprentissages le plus normalement possible tant que le contexte sanitaire le permet et de n'activer une suspension d'une semaine du présentiel avant ou après le congé de détente (carnaval) que si elle est absolument nécessaire.

Je vous remercie pour votre attention.

Caroline DESIR